



REFERENTIEL DE COMPETENCES DE L'INTERVENTION EN PSYCHOLOGIE DU SPORT

Parmi les modes d'intervention fréquemment utilisés chez les professionnels de la psychologie du sport et de la préparation mentale, la Société Française de Psychologie du Sport propose de référencer, indépendamment de la nature de la formation des intervenants, les principales compétences sur lesquelles reposent leurs pratiques professionnelles.

Des éléments d'explicitation reliés à chacune des compétences, ainsi qu'une liste de lectures permettant de découvrir chacune d'elles pourra être consulté et téléchargé sur le site web de la SFPS dans la rubrique « accréditation ».

A. COMPETENCES DE BASE OBLIGATOIRES

- a.1. Maîtrise des compétences de base en intervention psychologique : Ethique, déontologie, Analyse de la demande, Techniques d'entretien, Evaluation psychologique et utilisation de questionnaires
- a.2. Maîtrise des techniques de base en préparation mentale : techniques de relaxation/activation, imagerie mentale, fixation d'objectifs

B. COMPETENCES SPECIFIQUES - APPROCHES INDIVIDUELLES

- b.1. Restructuration cognitive
- b.2. Techniques Mindfulness
- b.3. Habilités d'organisation : préparation des compétitions, routines, gestion de carrière, etc.
- b.4. Autre* :

C. COMPETENCES SPECIFIQUES – APPROCHES INTERPERSONNELLES

- c.1. Gestion de la cohésion, efficacité collective, régulation interpersonnelle
- c.2. Gestion de la communication, du leadership et climat motivationnel et de la relation entraîneur-entraîné
- c.3. Autre* :

D. AUTRES COMPETENCES SPECIFIQUES

- d.1. Utilisation de la vidéo et de supports numériques
- d.2. Techniques spécifiques d'entretien (Auto-confrontation, explicitation, entretien motivationnel, débriefing, etc.)
- d.3. Biofeedback
- d.4. Entraînement attributionnel
- d.5. Entraînement mental intégré
- d.6. Analyse du fonctionnement organisationnel, audit, psycho-ergonomie
- d.7. Accompagnement/Formation du staff sportif
- d.8. Acquisition des habilités : apprentissages technique et/ou tactique
- d.9. Supervision des pratiques d'intervention en psychologie du sport
- d.10. Autre* :

E. SANTE PHYSIQUE ET MENTALE

- e.1. Bilan psychologique règlementaire**
- e.2. Suivi psychologique et psychothérapie**
- e.3. Actions de prévention ou de promotion de la santé

*Préciser. Seules les compétences ayant des bases scientifiques et ayant fait la preuve de leur efficacité sont reconnues par la SFPS

**Activités réservées aux intervenants pouvant faire usage du titre de psychologue et de psychothérapeute.